

# CONDITIONS GENERALES

## • Article 1 – Présentation des parties

Le présent contrat de prestations de services (ci-après le « Contrat ») régit les relations contractuelles entre :

- le Client (ci-après le « Client »),
- le Prestataire : Marinette GILBERT, exerçant en entreprise individuelle sous le statut d'auto-entrepreneur.

Le numéro d'immatriculation professionnelle du Prestataire (SIREN) est : 484155643

L'adresse du Prestataire est : 9 chemin du château d'eau, La Plane, 81500 Teulat.

Les parties sont dénommées individuellement une « Partie » ou collectivement les « Parties ».

## • Article 2 – Déclaration préalable des parties

Le Client déclare et garantit au Prestataire :

- être âgé d'au moins 18 ans et être doté de la capacité juridique à conclure le présent Contrat, ou être accompagné par son représentant légal,

- ne pas être enceinte et/ou affecté, à sa connaissance, de maladies (congénitales ou acquises) ou, si tel est le cas, être suivi par un médecin titulaire d'un diplôme d'Etat reconnu et inscrit à un tableau de l'ordre des médecins en France.

Le Client consommateur reconnaît avoir pris connaissance, avant de s'engager, du contenu du présent Contrat, lequel reprend les informations précontractuelles obligatoires prévues aux articles L111-1, L111-2 du Code de la consommation.

Le Client déclare être parfaitement informé de la nature des Prestations, objet du Contrat, et reconnaît que le Prestataire a été à son entière disposition pour l'informer de tout ce qui était déterminant selon les besoins exprimés par le Client.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales.

Les prestations sont proposées aux adultes. Les mineurs peuvent bénéficier des prestations uniquement avec l'autorisation préalable d'un représentant légal. La présence d'un parent ou représentant légal est fortement recommandée pendant la séance.

## • Article 3 – Nature du contrat et descriptif des prestations

Le présent Contrat constitue un contrat de prestations de services, relevant du Code de la consommation à l'égard des clients consommateurs.

Les activités réalisées par le Prestataire sont les suivantes : massage assis, massage suédois, massage balinais, massage hawaïen, massage chinois, massage coréen, massage ayurvédique, massage pierres chaudes.

La formation suivie est la suivante : Formation et certification par Institut Hypoténuse du 12/09/2022 au 30/03/2023, de : praticienne en massage de bien être. Le Prestataire est titulaire du titre RNCP niveau 4 reconnu par l'état.

Ces activités relèvent de pratiques » dites « non conventionnelles », pour soulager certains maux du quotidien ou pour renforcer, à titre préventif, l'hygiène de vie, la qualité de vie, la vitalité et donc le bien-être global. Le Client est informé et accepte que les Prestations réalisées ne tendent à l'établissement d'aucun diagnostic ni traitement de maladies. Il s'agit de pratiques complémentaires pouvant intervenir en plus de soins conventionnels, pour contribuer au bien-être.

Les Prestations de services réalisées par le Prestataire ne remplacent en aucun cas un diagnostic et/ou traitement médical et ne dispense aucunement de consulter un médecin, ce dernier étant le seul habilité à établir un diagnostic médical ainsi qu'un

traitement médical adapté si nécessaire.

Les prestations proposées sont exclusivement des massages de bien-être, sans visée thérapeutique, médicale, sexuelle ou érotique. Ils ne s'apparentent en aucun cas à des actes de kinésithérapie ou à des soins médicaux.

Les prestations peuvent être réalisées en salon, à domicile ou en entreprise.

Tout comportement inapproprié, ambigu ou à connotation sexuelle de la part du client entraînera l'arrêt immédiat de la séance. Dans ce cas si la prestation a été réglée à l'avance, celle-ci ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ; si la prestation n'a pas encore été réglée, celle-ci restera intégralement due.

La praticienne se réserve également le droit de refuser ou d'interrompre toute prestation si les conditions de respect, de sécurité ou de confort ne sont pas réunies.

## • Article 4 – Contrats à distance ou à domicile

**Le présent article s'applique dans les cas où le présent Contrat est conclu, non pas directement dans les locaux du Prestataire le jour de réalisation des Prestations mais, à distance (par mail ou encore à partir du site internet du Prestataire ou par le biais d'un site de réservation en ligne) ou encore au domicile du Client au sens de l'article L. 221-1 du Code de la consommation.**

Le Client reconnaît avoir pris connaissance, avant de s'engager, du contenu du présent Contrat, lequel prévoit les informations précontractuelles obligatoires prévues à l'article L221-5 du Code de la consommation.

Le Prestataire fournit par ailleurs au Client, sur support durable, dans un délai raisonnable, après la conclusion du Contrat et au plus tard avant le début de l'exécution des Prestations de services, la confirmation du Contrat conclu.

Le Client accepte également de recevoir un exemplaire du présent Contrat de manière électronique.

### **Droit de rétractation**

Le Prestataire rappelle également au Client qu'il dispose en principe, lorsque le présent Contrat est conclu à distance ou hors établissement d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires, sans qu'il ait à justifier de motif, ni à payer de frais ou pénalités. Le délai court à compter du lendemain de la signature du Contrat par le Client.

S'il souhaite se rétracter après avoir signé le présent Contrat, le Client peut utiliser le modèle de rétractation ci-dessous, mais ce modèle n'est pas obligatoire. Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que le Client notifie au Prestataire son intention de se rétracter avant l'expiration du délai à l'adresse électronique de contact suivante : [contact@iletaitunefoismassages.com](mailto:contact@iletaitunefoismassages.com).

### **Modèle de formulaire de rétractation**

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat de prestation de service \_\_\_\_\_ que j'ai signé le \_\_\_\_\_

Nom du Client \_\_\_\_\_

Adresse du Client \_\_\_\_\_

Email \_\_\_\_\_ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Date \_\_\_\_\_ (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier)

Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) \_\_\_\_\_

Le Prestataire accusera réception de la demande de rétractation du Client. En cas d'exercice du droit de rétractation, le Prestataire procédera au remboursement des sommes versées,

dans un délai de quatorze (14) jours calendaires suivant la notification de la demande de remboursement et via virement bancaire.

Le Client qui a exercé son droit de rétractation d'un Contrat à exécution successive dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation verse au Prestataire un montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter ; ce montant est proportionné au prix total de la Prestation convenu dans le Contrat.

#### **Cas dans lesquels le droit de rétractation ne s'applique pas :**

Pour les contrats conclus à distance :

Si le Client prend un rendez-vous de réalisation des Prestations à une date antérieure à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, et si les Prestations sont pleinement réalisées lors de ce rendez-vous, il reconnaît alors renoncer expressément et automatiquement à son droit de rétractation, sans que le prestataire ne soit tenu de recueillir sa demande expresse par écrit.

Si le Client commande un bon cadeau à une date antérieure à l'expiration du délai de rétractation de 14 jours, il reconnaît alors renoncer expressément et automatiquement à son droit de rétractation, sans que le prestataire ne soit tenu de recueillir sa demande expresse par écrit.

Pour les Prestations réalisées au domicile du Client :

Le Client donne son accord pour l'exécution immédiate des prestations après signature du présent Contrat et donc sans application du délai de rétractation.

#### **• Article 5 – Conditions de réalisation des prestations**

La ou les date(s) de réalisation des Prestations seront fixées conjointement entre le Prestataire et le Client.

Le Client s'engage à collaborer de manière active avec le Prestataire et à lui fournir les informations nécessaires à la bonne réalisation des Prestations, en particulier toute information utile sur sa situation personnelle (maladie, grossesse, fragilités particulières, handicap). Un entretien préalable est réalisé avant chaque séance. En cas de doute, le Prestataire pourra refuser la prestation ou demander un avis médical. La responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée en cas d'omission d'information par le client. Les massages proposés étant des prestations de bien-être, ils ne remplacent en aucun cas un suivi médical. Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute prestation si elle estime que celle-ci n'est pas adaptée à l'état de santé du client.

De son côté, le Prestataire s'engage à apporter toute la diligence et tout le soin nécessaires à la bonne exécution des Prestations et à tenir informé le Client des difficultés pouvant survenir lors du déroulement des Prestations. Le Prestataire est tenu à une obligation de moyen en matière de conseil et d'information.

#### **• Article 6 – Annulation et retard**

Sous réserve de l'application des dispositions relatives au droit de rétractation pour les contrats conclus à distance et à domicile, toute annulation de Prestations de services par le Client après signature du Contrat ne sera prise en compte que si celle-ci a été faite au Prestataire, au plus tard 24 heures avant la date prévue. En cas d'annulation après ce délai, le Client est informé que les sommes réglées d'avance ne seront pas remboursées (sauf droit de rétractation).

Le Prestataire se réserve par ailleurs le droit d'annuler, suspendre ou d'interrompre des Prestations de services s'il constate après signature du Contrat, que lesdites Prestations sont manifestement incompatibles et/ou inadaptées à la situation personnelle du Client (maladie, grossesse, fragilités

particulières, handicap, âge, etc).

Tout retard du client peut entraîner une réduction de la durée de la prestation, sans réduction de tarif, afin de ne pas impacter les rendez-vous suivants.

#### **• Article 7 – Prix et règlement**

Les prix des Prestations sont fixés par le Prestataire. Ces prix peuvent varier selon le type et la durée des Prestations réalisées. Les prix applicables au Client au jour de la conclusion du Contrat sont ceux en vigueur affichés sur le site internet de réservation du Prestataire et dans ses locaux. Les prix sont des prix par principe exprimés hors taxes et frais. Lorsque des taxes et/ou frais s'appliquent, le Prestataire les communique au Client et ils sont alors facturés en plus. À défaut d'information sur des taxes et/ou frais, les prix indiqués sont réputés être exprimés toutes taxes et frais inclus. Les prestations réalisées à domicile font l'objet de frais de déplacement facturés en sus de la prestation.

Le Client est informé que les prix des Prestations ne sont aucunement remboursés par la sécurité sociale.

Les conditions et moyens de paiement diffèrent selon le mode de conclusion du Contrat et le statut du client:

– lorsque le Contrat est conclu à distance : au moment de sa demande de réservation, le Client est informé qu'il a la possibilité de payer en ligne par carte bancaire via une connexion sécurisée ou la possibilité de régler le jour de la prestation par chèque ou espèces. Pour les entreprises le règlement s'effectue par virement bancaire à la réception de la facture. Le délai de paiement dans ce cas est de 30 jours.

– lorsque le Contrat est conclu hors établissement (par exemple au domicile du Client) : conformément à l'article L.221-10 du Code de la consommation, le Client est invité à attendre l'expiration d'un délai de 7 jours à compter de la conclusion du contrat avant de régler au Prestataire le prix des Prestations de services.

Les Prestations font l'objet, dès qu'elles ont été rendues et avant paiement du prix, de la délivrance d'une note ou facture. Cela est obligatoire lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25 € (TVA comprise). Pour les prestations de service dont le prix est inférieur à 25 € (TVA comprise), la délivrance d'une note est facultative, mais celle-ci sera remise au client s'il la demande.

La note mentionnera les informations suivantes : la date, le nom et l'adresse du Prestataire, le nom du Client (sauf opposition), la date et le lieu d'exécution des Prestations, le décompte détaillé en quantité et prix de chaque prestation, la somme totale à payer hors taxes et toutes taxes comprises.

#### **• Article 8 – Durée**

Le présent Contrat entre en vigueur à compter de sa signature pour une durée correspondant à la durée des Prestations. Selon le cas, il peut prendre la forme soit d'un contrat à exécution immédiate (réalisation d'un seul rendez-vous) ou à exécution successive.

Dans le cas de l'achat d'un bon cadeau, la Prestation devra être réalisée dans un délai de 6 mois à compter de la date d'achat. Les cartes cadeaux ne sont ni remboursables, ni échangeables contre espèces.

Passé leur date de validité, elles sont considérées comme définitivement perdues.

#### **• Article 9 – Confidentialité**

Les Parties reconnaissent le caractère confidentiel de toutes informations et données échangées entre elles pour l'exécution du Contrat et s'engagent à les conserver confidentielles, à l'exception (i) des données accessibles au public, (ii) des données déjà connues de la Partie réceptrice.

Toutes les informations confidentielles communiquées par l'une

des Parties à l'autre Partie seront gardées par la Partie réceptrice de la même manière qu'elle garde ses propres informations confidentielles et ne seront utilisées que pour les besoins du Contrat. La présente clause demeure applicable pendant une durée de CINQ (5) ans après la fin du Contrat.

#### • Article 10 – Responsabilité

Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Prestataire est responsable de plein droit à l'égard du Client de la bonne exécution des obligations résultant du Contrat conclu à distance. Toutefois, il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du Contrat est imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au Contrat, soit à un cas de force majeure.

En dehors de ces cas, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée.

Le Client s'engage à fournir au Prestataire toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des Prestations, notamment concernant son état de santé. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des conséquences liées à une omission ou à une information erronée communiquée par le Client.

Le Prestataire met en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer une prestation de qualité, dans le cadre d'une obligation de moyen.

La responsabilité du Prestataire est limitée aux dommages directs résultant d'une faute prouvée dans l'exécution des Prestations.

Le Prestataire est couvert par une assurance en responsabilité civile professionnelle pour les dommages corporels, matériels et immatériels pouvant survenir dans le cadre de son activité.

#### • Article 11 – Assurance

Le Prestataire est titulaire d'une police d'assurance en matière de responsabilité civile professionnelle, afin de couvrir les dommages directs, corporels, matériels ou immatériels, qu'il pourrait causer dans le cadre du présent Contrat.

#### • Article 12 – Force majeure

Chacune des Parties ne pourra être tenue pour responsable de tout retard ou manquement dû à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence des cours et tribunaux français.

La Partie souhaitant invoquer un cas de force majeure devra le notifier à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception dans les meilleurs délais dès qu'elle aura connaissance d'un tel événement. Dès lors que les effets consécutifs à l'événement de force majeure invoqué auront disparu, la Partie affectée reprendra immédiatement l'exécution de son obligation. En cas de persistance des effets consécutifs à l'événement constituant un cas de force majeure pendant plus de 15 jours, les Parties conviennent que le présent Contrat pourra être résilié de plein droit sur l'initiative de la Partie la plus diligente par lettre recommandée avec accusé de réception, sans que cela ne porte atteinte aux conditions de paiement des Prestations accomplies.

#### • Article 13 – Données personnelles

Dans le cadre de la réalisation des Prestations de services prévues au présent Contrat, le Prestataire a accès à des données à caractère personnel du Client.

L'ensemble des données à caractère personnel du Client traités par le Prestataire dans le cadre du Contrat font l'objet d'une politique de traitement conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 (dite « loi informatique et libertés » ou « LIL ») et du Règlement Général sur la protection des Données Personnelles (« RGDP ») n°2016/679. Le Client

reconnaît avoir pris connaissance de cette politique de traitement des données à caractère personnel au plus tard lors de la conclusion du présent Contrat et en acceptant les termes sans réserve.

#### • Article 14 – Convention de preuve

Le Client reconnaît la validité et la force probante des échanges et enregistrements électroniques réalisés par le Prestataire et accepte que lesdits enregistrements reçoivent la même force probante qu'un écrit signé de manière manuscrite. Toutes données et fichiers informatiques ou numériques enregistrés sur l'infrastructure informatique du Prestataire feront foi pour la preuve des faits auxquels ils se rapportent.

#### • Article 15 – Dispositions diverses

Chacune des clauses de ce Contrat doit être interprétée, dans toute la mesure du possible, de manière à ce qu'elle soit validée au regard du droit qui lui est applicable. Si l'une quelconque des stipulations du présent Contrat se révèle être illégale, nulle ou inopposable par toute juridiction ou autorité administrative compétente aux termes d'une décision exécutoire, cette stipulation sera réputée non écrite, sans altérer la validité des autres stipulations et sera remplacée par une stipulation valable d'effet équivalent, que les Parties s'engagent à négocier de bonne foi, et telles que les Parties en seraient convenues si elles avaient connu l'illicéité, la nullité ou l'inopposabilité de ladite stipulation.

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'une disposition quelconque du présent Contrat ne vaudra en aucun cas renonciation à son droit d'exiger le respect de chacune de ses clauses et conditions.

#### • Article 16 – Résiliation du contrat pour manquement

En cas de manquement à une obligation essentielle par l'une des Parties, le présent Contrat pourra être résilié par l'autre Partie, au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception, 15 jours après mise en demeure restée infructueuse, et sans préjudice de toute action en dommages et intérêts.

#### • Article 17 – Droit applicable – Litige – Médiation de la consommation

Le présent Contrat est régi par le droit français.

En application des articles L 611-1 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a le droit de recourir gratuitement (sauf éventuels frais d'avocat et d'expertise) à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige l'opposant au Prestataire.

Après démarche préalable écrite du Client auprès du Prestataire restée infructueuse ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle - Alteritae 5 rue Salvaing 12000 Rodez.

[www.mediateur-consommation-smp.fr](http://www.mediateur-consommation-smp.fr)